



AVIS PUBLIC

**À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 24-AR982-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, le 18 février 2026 :

Règlement N° 24-AR982-2025 concernant le Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC.

Ce règlement est disponible au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400, Chevery aux jours et heures d'ouverture du bureau, et sur le site internet de la MRC, où toutes les personnes peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le 18 février 2026.

Donné à Chevery
Ce 19^e jour de février 2026

Karine Monger
Karine Monger
Directrice générale et greffière-trésorière